

SAS SIMP PRODUCTION  
192 ROUTE DE GODERVILLE  
76430 ST ROMAIN DE COLBOSC FR

AGENT

**M SANTIAGO JOSE**

9 PLACE ABBE PIERRE  
76290 MONTIVILLIERS

**Tél : 02 35 55 72 50**

Fax : 02 35 55 86 43

E-mail : AGENCE.SANTIAGOJOSE@AXA.FR

Portefeuille : 0076064244

Vos références :

**Contrat n° 5863062704**

Client n° 3625612604

AXA France IARD, atteste que :

**SAS SIMP PRODUCTION  
192 ROUTE DE GODERVILLE  
76430 ST ROMAIN DE COLBOSC**

Et :

**LE HAVRE PRODUCTION  
Le clos perdrix  
76700 GAINNEVILLE**

sont titulaires d'un contrat d'assurance **N° 5863062704** ayant pris effet le **01/01/2013** garantissant la «**Responsabilité Civile des Fabricants – Négociants de Produits et Composants destinés à être incorporés dans des Travaux de Bâtiment**».

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité solidaire pouvant incomber à l'assuré en vertu de l'article 1792-4 du Code Civil pour les dommages matériels aux travaux de bâtiment de la nature de ceux dont est responsable un locateur d'ouvrage au titre des articles 1792 et 1792-2 du Code Civil pendant dix ans à compter de la date de réception de l'ouvrage de bâtiment.

La garantie s'applique aux seuls E.P.E.R.S. (Eléments Pouvant Entraîner la Responsabilité Solidaire) désignés ci-après pour autant qu'ils soient incorporés à des ouvrages de bâtiment dont la Date d'Ouverture de Chantier se situe pendant la période de validité du contrat en référence.

Le souscripteur déclare agir en qualité de Fabricant Négociant de matériaux de construction pour les produits ou procédés suivants :

- \* **Fabrication de menuiseries et fermetures du bâtiment en PVC**
- \* **Fabrication de menuiseries plaxées en PVC**

**La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable pour la période du 01/01/2016 au 01/01/2017 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.**

Fait à Belbeuf, le 23 février 2016

Pour la société :

**AXA Assurances IARD Mutuelle**